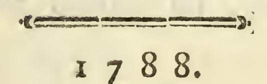
PETIT COLLOQUE ÉLÉMENTAIRE

ENTRE Mr. A. ET Mr. B.

Sur les abus, le droit, la raiſon, les états-généraux & ce qui s'enſuit.





1788.



PETIT COLLOQUE ÉLÉMENTAIRE

ENTRE Mr. A. ET Mr. B.

Sur les abus, le droit, la raison; les états-généraux & ce qui s'ensuit.

MOnsieur A. Que pensez-vous de la dîme eccléfiaftique ?

B.

Je la regarde comme un *abus* fcandaleux.

A.

Et la vénalité des offices ?

B.

Comme un abus honteux.

A.

Mais que vous femble de nos finances ?

B.

Qu'elles font un amas d'abus funeftes.

A.

L'exemption de payer plufieurs impôts accordée aux riches au préjudice des pauvres, qu'en dites-vous ?

B.

Qu'elle eft un abus criant.

A.

Et les lettres de cachet ?

B

Abus abominable.

A.

Et la guerre.

B.

Le comble de tous les abus.

A.

Mais tous ces abus, que font-ils ?

B.

Un droit.

A.

Un droit ! celui-là eft fort : qu'entendez-vous donc par le *droit* ?

B.

Le plus court chemin.

A.

Et comment, s'il vous plaît, les abus font-ils un *droit* ?

B.

Parce qu'ils conduiſent à leur but les *abuſés* par le plus court chemin.

A.

Excellente logique : mais qui fait le droit, je vous prie ?

B.

Voulez-vous parler du droit ancien ou du droit nouveau ?

A.

De l'ancien.

B.

Deux choſes ont fait le droit ancien : la force & le tems.

A.

J'entends toujours parler de la force ; comment la définiſſez-vous?

B.

La plus grande dureté.

A.

Comment, la plus grande dureté ; ceci eſt curieux, expliquez-vous.

B.

Volontiers : la force de Dieu conſiſte à créer ; mais toute la force des hommes ne conſiſte qu'à unir ce qui étoit ſéparé, & ſéparer ce qui étoit uni : & c'eſt ce qu'opere l'inſtrument le plus dur : c'eſt parce que le fer eſt le métal le plus dur qu'il eſt le plus grand inſtrument de la force.

L'homme le plus fort eſt celui dont les os & les muſcles ſont les

plus durs, & quand il eſt armé de fer, il n'eſt rien de ſéparé qu'il ne puiſſe unir par un étau, & rien de ſi uni qu'il ne puiſſe ſéparer avec un bon glaive d'acier.

A.

Mais comment la force fait-elle un *droit*, c'eſt ce que je ne conçois pas ?

B.

Parce que le plus dur ou le plus fort, force le moins dur ou le plus foible à ſuivre le chemin le plus court pour aller où il lui convient de le mener : & tout cela ſe réduit à le ſéparer de certains objets pour l'unir à d'autres : ainſi, par exemple, une lettre de cachet, armée

de bayonnettes de fer, ſépare un homme de ſon lit & l'unit intimément à une paillaſſe de la Baſtille.

A.

Je vous entends : mais comment le tems fait-il auſſi un droit ?

B.

Par l'habitude.

A.

Voudriez-vous bien me dire préciſément ce que vous entendez par l'habitude ?

B.

C'eſt la néceſſité de croire & de faire quatre fois ce qu'on a cru & fait deux ; de croire & de faire huit fois ce qu'on a cru & fait quatre ; ſeize ce qu'on a cru & fait huit ; &

ainſi de ſuite en proportion géométrique.

A.

Mais d'où vient cette ſinguliere néceſſité ?

B.

De notre organiſation.

A.

Sauriez-vous, par haſard, en quoi conſiſte cette organiſation qui produit l'habitude & ſa progreſſion géométrique ?

B.

Je n'en ſais pas un mot.

A.

Mais vous ſavez au moins quels inſtrumens la force emploie pour faire un *droit* ?

B.

Le nombre en eſt infini.

A.

Dites-moi ſeulement les principaux ?

B.

Les canons de fonte & les canons de l'égliſe.

A.

J'aime les idées nettes : définiſſez-moi un peu les canons de fonte ?

B.

Ce ſont des machines de rhétorique en forme de tubes, leſquelles par le moyen d'un trou appellé *lumiere*, & d'une poudre noirâtre, chaſſent des motifs du poids de plus

de cent livres, capables de conduire & d'emporter les hommes qu'ils rencontrent à cinq cents toifes par le plus court chemin, ce qui fait le *droit*.

A.

Définition judicieufe! Et les canons de l'églife?

B.

Ce font d'autres machines fans lumiere, mais remplies d'un air tellement élaftique, qu'il peut chaffer auffi des motifs de cent livres avec une fi grande violence qu'ils ont ravagés des royaumes entiers, & toujours par le plus court chemin, autrement dit le *droit*.

A.

A propos, revenons aux habi-

tudes qui, ſelon vous, font auſſi le *droit*. Y en a-t-il de pluſieurs ſortes ?

B.

Sans doute : on en compte juſqu'à trois ſortes : habitudes du corps, habitudes du cœur, habitudes de l'eſprit.

A.

Expliquez-les-moi par des exemples.

B.

Une habitude du corps, par exemple, eſt cette néceſſité qui nous fait incliner le corps devant les hommes forts ; c'eſt-à-dire, durs. (Voyez la définition ci-deſſus.)

A.

Et les habitudes du cœur ?

B.

C'eſt, par exemple, la néceſſité que nous ſentons de craindre & de reſpecter ces hommes durs & forts ; néceſſité qui nous fait battre le cœur à leur approche.

B.

Et les habitudes de l'eſprit ?

B.

C'eſt la néceſſité où nous ſommes de juger que ces hommes durs & forts méritent effectivement le reſpect de nos cœurs & l'inclinaiſon de nos corps.

A.

Je deſirerois beaucoup de ſavoir ſi la force & l'habitude qui ont fait le droit ancien, ſont bien anciennes elles-mêmes ?

B.

Autant que le monde.

A.

Et le monde, le croyez-vous bien ancien ?

B.

Quand on le fit, je n'y étois pas.

A.

Je serois du moins bien aise de savoir si la force qui a fait le droit ancien n'a point diminué ?

B.

Elle diminue tous les jours depuis un siecle.

A.

A quoi le connoissez-vous ?

B.

Les rois ont fait boucher les lumieres de plusieurs canons de fonte,

& ſur-tout pluſieurs ont vuidé l'air des canons de l'égliſe.

A.

Les habitudes ſont-elles affoiblies auſſi ?

B.

Prodigieuſement : on ne s'incline plus autant devant les hommes durs ; on ne les reſpecte plus autant ; on n'y croit plus autant.

A.

Quels ſeront les effets de ces changemens dans la force & dans les habitudes ?

B.

De changer le droit ancien & d'en former un nouveau.

A.

Comment cela ?

B.

En déterminant autrement le *droit* ou le plus court chemin.

A.

Et qui déterminera le *droit*, ſi la force & l'habitude ne le déterminent plus ?

B.

La raiſon.

A.

En voici bien d'un autre : & qu'entendez-vous par la raiſon ?

B.

Le juſte diſcernement du vrai bien & du vrai mal.

A.

Mais la raiſon n'étoit-elle pas naturelle à l'homme ? Pourquoi a-t-elle

laiſſé faire le *droit* par la force & par l'habitude ?

B.

La raiſon n'eſt pas plus naturelle à l'homme que la faculté de faire des ſouliers. La raiſon eſt l'apprentiſſage du jugement, comme le talent de faire des ſouliers eſt le fruit de l'apprentiſſage & de l'exercice.

A.

Nous n'avons donc pas toujours eu de la raiſon ?

B.

Il y a neuf cents ans que nous ſommes en apprentiſſage de raiſon, & il s'en faut bien que nous ſachions notre métier.

A.

Quand donc le ſaurons-nous ?

B.

B.

Quand nous ferons attentifs.

A.

Mais que faut-il pour nous rendre attentifs ?

B.

Une paſſion forte.

A.

A la bonne heure : mais comment exciter une paſſion forte ?

B.

Par un grand intérêt.

A.

D'accord : mais quels ſont ces grands intérêts ?

B.

Il y en a deux par-deſſus tous : la liberté & la propriété.

A.

Ah ! la liberté ; nous y voici : & qu'entendez-vous par la liberté ?

B.

Faire de ſa perſonne tout ce qu'on veut, ſans nuire à celle des autres.

A.

Et par propriété vous entendez ?...

B.

Faire de ſon bien tout ce qu'on veut, ſans nuire à celui des autres.

A.

A merveilles ! Mais avec vos définitions comment vous y prendrez-vous pour inſpirer aux hommes une paſſion forte pour ces deux grands intérêts, liberté & propriété ?

B.

En leur donnant des idées juſtes & les tenant toujours préſentes à leur eſprit.

A.

Et quel moyen de rendre ainſi les idées juſtes & toujours préſentes ?

B.

L'imprimerie.

A.

Quelle idée vous formez-vous donc de l'imprimerie ?

B.

Celle d'un art inventé pour multiplier, fixer & rectifier les idées : en les rectifiant, on les rend juſtes ; en les multipliant & les fixant, on les rend toujours préſentes.

A.

L'art de l'imprimerie eſt donc utile à la raiſon ?

B.

Comme des liſieres à un enfant, un bâton à un aveugle, un gouvernail au pilote.

A.

Rappellez-moi en peu de mots l'enchaînement de tout ce que vous m'avez dit, car j'ai peur que tout cela ſe brouille dans ma cervelle ?

B.

Ce que je vous ai dit en deſcendant, je vais vous le dire en remontant. L'imprimerie rend les idées du vrai bien & du vrai mal plus juſtes & toujours préſentes : cette

B.

Un peu plus que celle de la dîme.

A.

Mais en quoi confiſte cet abus ?

B.

A mettre le plus riche à la place du plus ſavant & du plus honnête.

A.

Mais le plus riche ne peut-il pas être auſſi le plus honnête & le plus ſavant ?

B.

Rien n'eſt plus difficile.

A.

Pourquoi ?

B.

Par la raiſon que celui qui a le plus, ne ſe ſoucie pas d'avoir le moins.

A.

Que voulez-vous dire ?

B.

Que dans nos mœurs & nos abus la richesse est le *plus*, & que la science & la probité sont le *moins*.

A.

Ne vend-on pas ailleurs le droit de juger les hommes ?

B.

Nulle autre part. Nous sommes les seuls.

A.

Comment nos rois ont-ils ainsi vendu la justice ?

B.

Comme un jeune dissipateur vend ses livres pour payer sa maîtresse.

préſence continuelle produit le ſentiment d'un grand intérêt, d'où ſuit une paſſion forte, laquelle excite l'attention, d'où réſulte la raiſon, laquelle nous découvre un autre *droit*, ou des chemins plus courts que ceux de la force & de l'habitude.

A.

Si la raiſon déterminoit le *droit*, que paroîtroient les abus ?

B.

Des choſes de travers.

A.

Comment ce qui a paru *droit* peut-il enſuite paroître de travers ?

B.

Plongez un bâton dans l'eau, & vous le ſaurez.

A.

Comparaiſon n'eſt pas raiſon.

B.

Non, mais comparaiſon fait entendre raiſon.

A.

Vous croyez donc, Mr. B. que les abus ceſſeront, que le *droit* ancien changera & qu'il ſe formera un autre *droit* déterminé par la raiſon & non par le plus dur ?

B.

Je l'eſpere, Mr. A.

A.

Vous croyez, par exemple, qu'on ceſſera de payer la dîme ?

B.

Je l'eſpere.

A.

Mais ceux qui vivent de la dîme mourront donc de faim ?

B.

Non, mais ils mangeront moins & se porteront mieux.

A.

Mais ils disent que Dieu a ordonné de payer la dîme.

B.

Il est évident que Dieu a ordonné à chaque homme de travailler pour vivre, soit en chassant, soit en pêchant, soit en labourant, cousant, filant : il me paroît encore très-certain que Dieu a ordonné à tous les hommes de laisser à chacun le produit de son travail ; ces ordres

de Dieu ſont au fond de mon cœur; pour peu que je faſſe faire ſilence au-dedans de moi-même, j'entends une voix puiſſante qui me fait ces commandemens : mais j'ai beau me recueillir, je n'ai jamais entendu de voix qui me criât : *donne la dixieme partie du poiſſon que tu as pêché, du gibier que tu as tué, ou du bled que tu as fait croître, à ton voiſin, qui n'a ni pêché, ni chaſſé, ni labouré.*

A.

Mais ſi votre voiſin a prié Dieu de vous envoyer bonne pêche, bonne chaſſe & récolte excellente ?

B.

Je lui dirois, mon voiſin, je prie

Dieu, à mon tour, de vous envoyer un bon ſouper ; mais quand vous voudrez me procurer meilleure pêche, meilleure chaſſe & meilleure récolte, ſervez-vous des bras & de l'induſtrie que Dieu vous a donné ; venez pêcher, chaſſer, labourer avec moi, &, comme de raiſon, enſuite nous ſouperons enſemble.

A.

Mais les rois ont ordonné de payer la dîme.

B.

Mais la reine des rois le défend : l'équité.

A.

Comment a-t-on pu croire depuis ſi long-tems à cette dîme ?

B.

Je vous l'ai dit, par la force & par l'habitude, avec ces deux moyens de *droit*, il n'eſt point de ſottiſe qu'on ne puiſſe jetter & façonner dans la tête humaine comme dans un moule.

A.

Que gagneroit-on à la ſuppreſſion de l'abus de la dîme ?

B.

De contenter la religion, la juſtice & la pitié.

A.

Comment?

B.

La religion ne veut pas que ſes miniſtres ſoient riches : la juſtice ne veut pas qu'ils ſoient riches du bien

d'autrui, & la pitié ne veut pas qu'ils ſoient riches du bien des pauvres : ſur-tout quand le premier pauvre de l'état, eſt l'état même.

A.

Les miniſtres de la religion devroient donc demander eux-mêmes l'abolition de cet abus?

B.

Ils s'honoreroient à jamais.

A.

Croyez-vous qu'ils le faſſent?

B.

Je vous ai dit leur devoir.

A.

Tiendront-ils plus à leurs richeſſes qu'à leurs devoirs?

B.

Lifez l'hiftoire moderne, elle vous répondra.

A.

Je n'en ai pas le loifir.

B.

Eh bien ! ne lifez point, & vous efpérerez tout du clergé.

A.

J'y confens : j'aime mieux efpérer que craindre.

B.

C'eft fort bien fait ; mais ne regardez jamais derriere vous.

A.

Parlons un peu de l'abus de la vénalité des magiftratures : efpérez-vous la fin de celui-là ?

A.

Pourquoi ne l'a-t-on pas racheté ?

B.

Par la même raiſon qui l'avoit fait vendre.

A.

Avant qu'on vendît le droit de juger, jugeoit-on mieux ?

B.

On dit que non.

A.

Vous avez donc tort.

B.

Je ne le crois pas : mais voici pourquoi l'on jugeoit alors tout auſſi mal qu'on juge aujourd'hui ; c'eſt qu'on permettoit anx juges de ſe choiſir entr'eux ; ils préſentoient

trois sujets, & le roi en élisoit un.

A.

Mais cela me semble bon.

B.

Vous vous trompez ; ils choisissoient parmi leurs amis & dans leur famille, ils choisissoient pour eux & non pour nous.

A.

Que voudriez-vous donc ?

B.

Choisir nous-mêmes.

A.

Et le roi ?

B.

Nous lui nommerons les honnêtes gens, les hommes savans dans les loix qu'il ne peut connoître, & que

que nous connoîtrons à merveille ; & le roi choiſira.

A.

Choiſirez-vous mieux que les magiſtrats ne choiſiſſoient auparavant ?

B.

Je ne ſais ; mais tout ce que je puis vous dire c'eſt que je fais choiſir le meilleur pain pour ma nourriture, la meilleure eau pour ma boiſſon, les meilleures étoffes pour mes vêtemens ; il n'y a pas d'apparence que je choiſiſſe le pire juge pour ma fortune & pour ma vie.

A.

Où & comment les choiſiriez-vous ?

B.

Dans nos aſſemblées provincia-

lés, dans nos états provinciaux, à la pluralité des ſuffrages.

A.

Et vous croyez que vous aurez des magiſtrats ſans défauts ?

B.

Je ne ſuis pas inſenſé juſqu'à ce point : dans un gouvernement il ſuffit d'avoir le bien & d'eſpérer le mieux ; mais c'eſt une ſituation terrible d'avoir le mal & de craindre le pire.

A.

Que voulez-vous dire avec votre maxime ?

B.

Je veux dire que l'élection des magiſtrats eſt une inſtitution bonne en ſoi & qui peut devenir toujours

A.

Et dans quels gouvernemens n'ose-t-on pas s'en plaindre ?

B.

Dans tous ceux où les magiſtrats font la loi, & où la loi ne fait pas les magiſtrats ; ceux où les loix reçoivent leur ſanction par des magiſtrats qui ont reçu la leur, de l'argent.

A.

Parleriez-vous de notre gouvernement ?

B.

A peu-près.

A.

Mais nos magiſtrats ne font pas les loix ?

B.

Le pouvoir de les rejetter n'eſt-il pas celui de les faire ? Et qui peut refuſer les loix nouvelles, n'eſt-il pas l'arbitre des anciennes ?

A.

Qui pourroit donc rejetter les loix nouvelles ?

B.

La même puiſſance qui pourroit les faire : le roi & la nation.

A.

Mais les parlemens ne repréſentent-ils pas la nation ?

B.

Si vous regardez le gouvernement comme une grande comédie,

nos parlemens pourroient représenter la nation : mais si vous regardez le gouvernement comme une grande action, c'est à la nation de se faire représenter elle-même par la portion la plus choisie d'elle-même.

A.

Toute votre politique me semble bien chimérique.

B.

J'en conviens ; rien n'est si chimérique en politique que la simple raison.

A.

Cependant vous dites que vous espérez de voir cesser les abus ?

B.

Oui, par cette autre raison supé-

rieure qui dirige tout & qui fait que tout eſt poſſible.

A.

Mais l'état ne ſubſiſte-t-il pas avec l'abus de la vénalité depuis près de quatre cens ans ?

B.

Voudriez-vous habiter une maiſon qui n'auroit point été réparée depuis quatre cens ans ?

A.

Ne m'avez-vous pas dit que l'exemption de l'impôt en faveur des riches & pour le préjudice des pauvres, étoit un abus criant ?

B.

Oui, je l'ai dit, & l'on ne ſauroit trop le répéter.

A.

Mais n'eſt-ce pas ce qu'on appelle un *privilege* de la nobleſſe & du clergé ?

B.

Je ne ſais ce que c'eſt qu'un tel *privilege.*

A.

N'eſt-ce pas une diſpenſe de ce que les autres ſont obligés de faire?

B

Si ce que les autres font eſt juſte, il ne peut y avoir de diſpenſe pour aucun homme de faire ce qui eſt juſte ; ſi ce que font les autres eſt néceſſaire à l'état, on ne peut diſpenſer aucun citoyen de faire du bien à l'état.

A.

Quoi ! vous penſez que la noblеſſe & le clergé doivent payer autant d'impôts que le tiers-état ?

B.

Sans doute : autant à proportion de leur richeſſe.

A.

Et vous regardez leurs *privileges* comme une injuſtice ?

B.

Comme un délit : ſi la nobleſſe & le clergé ſe diſpenſent de payer par la voie de la violence, c'eſt un vol ; ſi par la voie de l'adreſſe, c'eſt un *larcin.*

A.

Vous êtes bien dur.

B.

La vérité ne flatte pas.

A.

Comment me prouveriez - vous ce que vous avancez ?

B.

Faire payer à quelqu'un par violence ou par adreſſe ce qu'il ne doit pas, n'eſt-ce pas un vol manifeſte ou diſſimulé ?

A.

Tout cela eſt vrai, mais ne prouve rien.

B.

Attendez : doit-on payer pour le bien qu'un autre a reçu ? Quand un tailleur m'apporte un habit, s'il me préſentoit ſur ſon compte la façon des habits d'un gentilhomme ou d'un

abbé voisin, comment le traiterois-je ? A l'application.

A.

Quelle est-elle ?

B.

Quand je paie la taille dont un noble est tout-à-fait exempt, & tant d'autres contributions dont il est à-peu-près exempt, je paie le bien que l'état lui fait après avoir payé le mien.

A.

Mais ce privilege est une récompense des services que leurs ancêtres ont rendus à l'état ?

B.

Absurdité : on récompenseroit les peres d'avoir été vigilans & bons

meilleure, au lieu que la vénalité des magiſtratures eſt une inſtitution mauvaiſe en elle-même, & qui peut devenir toujours pire.

A.

Mais pourtant le préſident de Monteſquieu a dit que cette vénalité vous convenoit.

B.

Oui, mais les raiſons qu'il en donne ſont auſſi dignes d'un préſident qu'indignes de Monteſquieu.

A.

Ne dit-on pas auſſi que la vénalité des magiſtratures vous a ſauvé du deſpotiſme ?

B.

Ne dit-on pas auſſi que certains poiſons ſervent de remedes ?

A.

Toujours des comparaifons.

B.

Et toujours pour de bonnes raifons : quand un poifon vous a guéri, dépêchez-vous de caffer la bouteille de peur qu'il ne vous tue.

A.

Mais dans tous les gouvernemens ne s'eft-on pas plaint des magiftrats ?

B.

Je ne plains pas beaucoup les gouvernemens où les hommes fe plaignent de leurs magiftrats ; mais je plains extrêmement ceux où ils n'ofent pas s'en plaindre.

citoyens, en permettant à leurs enfans d'être oisifs & mauvais citoyens ! on récompenseroit les peres de nous avoir fait du bien au tems passé, en permettant aux enfans de nous faire du mal pendant tout l'avenir !

Dites-moi, Mr. A. si un homme venoit vous rapporter votre bourse que vous auriez perdue : que feriez-vous ? vous le loueriez sans doute ; vous l'exhorteriez à continuer, & ses enfans à l'imiter. Mais lui diriez-vous : *mon cher ami, pour vous témoigner ma satisfaction de votre probité, je permets à vos enfans de me voler impunément à l'avenir ?*

A.

En vérité, Mr. B. ce terme

de vol eſt furieuſement choquant.

B.

J'en ſuis fâché, Mr. A. mais donnez-m'en donc un autre qui ſignifie : *prendre volontairement le bien d'autrui.*

A.

Croyez-vous que la nobleſſe & le clergé renoncent à cet abus ?

B.

Quand un homme renonce à ce qui ne lui eſt pas dû, ne dit-on pas que ſon cœur eſt juſte ?

A.

J'en conviens.

B.

Et quand il renonce à des droits douteux, ne dit-on pas que ſon cœur eſt noble ?

A.

Tout cela eſt vrai.

B.

Eh bien, je vous demande moi-même ſi le clergé aura de la juſtice, & ſi la nobleſſe aura de la *nobleſſe*.

A.

Mais laiſſeriez-vous la nobleſſe ſans privileges ?

B.

A Dieu ne plaiſe ! la nobleſſe aura des armes, des livrées, des titres, des dignités, des honneurs, pour elle ſeule : elle entrera dans les chapitres, portera des rubans de toutes les couleurs, des croix de toutes les formes, commandera les ſoldats, elle aura tout ce qui diſtin-

gue des autres, & jamais ce qui les opprime. En un mot, on ne lui ôtera que ce que ſes peres auront rougi de demander, & la deviſe de la nobleſſe ſera celle de ſes ancêtres, *moins d'argent, & plus d'honneur.*

A.

Et le clergé ?

B.

Le clergé aura non-ſeulement ce qui diſtingue, mais ce qui fait reſpecter : reſpect pour le clergé, honneur pour la nobleſſe, juſtice pour le tiers-état, voilà le lot des trois ordres.

A.

Parlons un peu des lettres de cachet. Que penſez vous & qu'eſpérez-vous de cet abus ?

B.

Je vous répondrai vingt ans après qu'il aura ceſſé.

A.

Et les abus de nos finances ?

B.

Nous en parlerons quand nos dettes feront payées.

A.

Et l'abus de la guerre ?

B.

Attendons que l'empereur & la czarine aient fait leur paix avec le turc ; que la Hollande ſoit paiſible ; que l'Angleterre nous chériſſe ; que nous chériſſions l'Angleterre ; & que tous les ſouverains le l'Europe aient contracté la douce habitude de

ſouper enſemble au moins deux ou trois fois l'année.

A.

Vous n'eſpérez donc pas que cet abus ceſſe jamais ?

B.

Pourquoi non : je me flatte que ce grand événement arrivera juſtement la même année que la rage, la vérole, groſſe & petite, la peſte, la galle, le ſcorbut ceſſeront dans l'univers.

A.

Ce ſera une belle année.

B.

Auſſi je vous la ſouhaite.

A.

Mais les états généraux ne pour-

ront-ils pas remédier à presque tous ces abus ?

B.

Ils le pourroient & le devroient.

A.

Ne croyez-vous pas qu'ils le fassent ?

B.

Dieu seul fait tout ce qu'il peut ; Dieu seul ne fait que ce qu'il doit.

A.

Ne vous confiez-vous pas à la sagesse de l'assemblée nationale ?

B.

Que vous dirai-je ! j'espere beaucoup & je ne crains pas moins ; les chanoines m'ont trop instruit à me défier des chapitres ; les magistrats

des parlemens & les évêques des conciles : je crains toujours que tant de folies séparées ne puissent faire ensemble une sagesse ; que tant d'intérêts particuliers ne puissent s'unir au point de l'intérêt général.

A.

Mais tout le monde aujourd'hui ne parle que de l'intérêt général ?

B.

Oui, chacun parle de l'intérêt général, & ne songe qu'au sien.

A.

La noblesse, par exemple ?

B.

Parle de l'intérêt du royaume, & ne pense qu'à celui de ses privileges.

A.

Le clergé ?

B.

Parle de l'état & ne penſe qu'à ſes immunités.

A.

Et le tiers-état ?

B.

Comme les deux autres. Le cultivateur, l'artiſan, le négociant parlent de l'intérêt général, & ne penſent qu'à faire payer les frais du bien public à leurs voiſins. En un mot, voulez-vous que je vous diſe ce que c'eſt que l'intérêt général, & comment on y ſonge ?

A.

Volontiers ; je ſerois bien aiſe

de favoir ce qu'il en faut penfer.

B.

L'intérêt génèral eft le centre commun de plufieurs cercles ; clergé, nobleffe, tiers-état, nul ne s'y place & chacun raifonne fur le centre, en marchant fur fa propre circonférence ; je ne connois qu'un homme dans l'état qui, par fon état même, puiffe fe tenir au centre.

A.

Et quel eft cet homme ?

B.

Le roi : fon intérêt l'y place, fon cœur l'y retient ; c'eft dommage quand des fourbes l'en écartent.

A.

Mais vous n'approuvez donc pas es états généraux ?

B.

Au contraire, je les approuve comme un émétique pour un eſtomac ſurchargé : le remede met l'eſtomac en convulſion : mais c'eſt la convulſion même qui peut le guérir.

A.

Ou le tuer.

B.

Rien n'eſt certain pour l'homme, hors le préſent & le paſſé.

A.

Mais accordez-vous donc avec vous-même, ne m'avez-vous pas dit que la nation ſeule pouvoit ſe faire repréſenter elle-même ?

B.

Sans doute ; mais je ne vous ai

pas dit qu'une nation bien malade ne dût jamais périr : l'événement dépend d'un côté, de la nature & de la dose du remede ; & de l'autre, de la nature & du degré de la maladie.

Je vois dans notre corps politique les entrailles, l'estomac, le cœur, & la tête refuser de s'accorder pour leurs fonctions & pour leur vie commune ; on administre au malade les états généraux pour remede, & vous me demandez s'il guérira : je réponds, le remede est bon ; il est selon l'art, *secundum artem* ; mais il est violent, & s'il n'est pas dosé & proportionné sagement, il peut augmenter les convulsions à l'excès : je

ne connois point assez la sagesse des médecins, ni les forces de la maladie, ni celles du malade, pour oser rien prévoir, & j'aime mieux me taire que prophétiser.

A.

Vous êtes alarmant.

B.

Non, espérons : nulle maladie violente ne peut guérir sans une crise proportionnée.

A.

Adieu, Mr. B.

B.

Serviteur, Mr. A.

A.

Un mot, un mot encore, s'il vous plaît, Mr. B.

B.

Très-volontiers : qu'avez-vous à me dire ?

A.

Eſt-il bien vrai que le parlement de Paris a demandé la convocation des états généraux, ſur le pied de mil ſix cent quatorze ?

B.

Hélas ! oui, Mr. A., vous voyez bien que je n'avois pas tort quand je ne voulois rien prononcer ſur ce que feront les états généraux.

A.

Mais eſt-ce donc une ſi grande différence d'aſſembler les états généraux ſur le pied de 1614, ou ſur un autre pied ?

B.

Mais la différence à peu-prês du mal au bien, ou, si vous l'aimez mieux, la différence de la mort à la vie.

A.

Voilà toujours vos exagérations.

B.

Eh bien! affoiblissons donc: vous m'avez déjà reproché mes comparaisons, je veux pourtant vous en faire encore une: si vous aviez une vieille maison qui tout-à-coup se fût éboulée sur vos locataires, sur vos parens, votre femme, vos enfans; dites-moi, pour dégager des décombres ces infortunés mourants, ou blessés, renverriez-vous

les hommes forts & robuſtes, pour n'appeller au ſecours que les enfans du quartier ?

A.

Je vous vois venir : vous croyez donc que les états généraux ſur le pied de 1614 ne ſeroient que des enfans ?

B.

Préciſément, Mr. A, & peut-être des enfans méchans ; cependant dans la ſubverſion de l'état eûmes-nous jamais tant de beſoin d'hommes forts & robuſtes ?

A.

En ce cas, concevez-vous la conduite des parlemens ?

B.

Très-bien : elle eſt parfaitement conforme à elle-même : ſuivez-bien les parlemens , vous les verrez toujours au-delà de leurs droits , & toujours en-deçà de nos lumieres : ils n'ont jamais voulu ſuivre les progrès de leur ſiecle : ils ont dit au tems , ce que Joſué diſoit au ſoleil : *arrête.* Mais le tems & le ſoleil vont toujours leur train , Mr. A , en dépit de Joſué & des conſeillers de grand'chambre.

A.

Paix ; retirons-nous , j'ai peur que nous ſoyons entendus : nous parlerons en particulier plus à notre aiſe.

B.

Vous avez raiſon ; car ſi les bons amis de meſſieurs de Brienne & Lamoignon nous entendoient raiſonner ſur ce que le parlement vient de faire, ils croiroient ces miniſtres trop juſtifiés de tout ce qu'ils ont fait, ils riroient ; & je n'ai point d'envie de faire rire des hommes qui ont ſi bien voulu nous faire pleurer.

A.

Vous croyez donc que Mr. de Sens & Mr. de Lamoignon ſe ſont fort amuſés de cet arrêt du parlement ?

B.

Je crois qu'après la farce de la cour pléniere, rien ne les a tant

réjouis que cette convocation ſur le pied de 1614 ; comment ! elle peut leur ſauver la tête & l'honneur : la nation ſi furieuſe contre eux, commence à s'appaiſer. Déjà l'on dit : ces miniſtres étoient des foux & de mauvais citoyens, qui eſſayoient d'enchaîner d'autres fous dont les intentions n'étoient gueres meilleures. Enfin on va juſqu'à rappeller la fable du baudet qui ſe ſauve pendant que deux voleurs ſe battent à qui l'aura.

A.

Le baudet c'eſt.....

B.

Eh ! mon Dieu ! c'eſt toujours le peuple.

A.

Et les voleurs ?

B.

Belle demande ! les miniſtres d'un côté & les parlemens de l'autre. Chacun gourmoit l'autre, afin de monter ſeul ſur le baudet. Se ſauvera-t-il dans les états généraux ? je le lui ſouhaite.

A.

Il me vient une idée. Perſonne ne nous écoute, & je veux vous la communiquer.

B.

Voyons.

A.

Les parlemens ne ſe repentiroient-ils point d'avoir demandé les états-généraux ;

généraux ; & ne ſe trouveroient-ils pas embarraſſés & pris dans leur propre filet ?

B.

Voilà le fin mot, Mr. A. Mais n'en parlez pas ; vous ſeriez décrété.

A.

Le ciel m'en préſerve ! On ne ſe tire pas de la conciergerie, comme des iſles de Sainte-Marguerite. Vous croyez donc, Mr. B....

B.

Que les parlemens ne négligeront rien pour faire avorter les états généraux.

A.

Mais ils ne le pourront jamais ?

B.

Plus facilement peut-être qu'on ne penſe : ne voyez-vous pas déjà la diviſion dans les trois ordres ? Les proteſtations d'un ſeul peuvent tout ſuſpendre. Mr. A. l'occaſion qui ſe préſente aujourd'hui n'a qu'un cheveu : ſi le parlement le coupe, elle s'enfuit ; il faudra des ſiecles pour la reſſaiſir.

A.

Mais pourtant la nation entiere attend les états-généraux, s'en occupe, s'en paſſionne.

B.

Tout cela n'eſt que la montagne en travail ; & ſi le parlement eſt la ſage-femme, je vous réponds que

la montagne avortera, ou qu'elle accouchera d'une souris, comme en mille six cent quatorze.

A.

Vous me faites trembler.

B.

Fi donc, vous tremblez toujours.

A.

Ai-je tort, après tout ce que vous venez de me dire de votre mille six cent quatorze ?

B.

Mais je ne vous ai pas dit ce qui doit nous rassurer.

A.

Et quoi donc ?

B.

L'imprudence des hommes & les bénéfices du hasard.

A.

Je ne vous comprends pas.

B.

Oui, Mr. A. les ſottiſes que font les hommes d'un côté, & les circonſtances que le haſard amene de l'autre, préſentent dans preſque toutes les grandes affaires, & dans les grands périls ſur-tout, des iſſues & des reſſources qu'on n'auroit jamais eſpéré. Réfléchiſſez ſur la derniere aventure de l'état avec le Brienne & le Lamoignon ; qui nous a ſauvé ? leurs ſottiſes d'une part, & des circonſtances inouies de l'autre ; & vous verrez qu'il en ſera de même de la belle convocation ſur le pied de 1614.

A.

Vous croyez ?

B.

Je l'efpere. Il me femble que je vois le parlement fouffler à pleines voiles pour faire échouer l'état fur cet écueil de 1614, & pour venir enfuite tout doucement en recueillir les débris : mais j'efpere, moi, que, de quelque point de l'horifon, du côté de Geneve fur-tout, il foufflera quelque vent favorable qui fera paffer l'état à côté de l'écueil, & laiffera meffieurs les fouffleurs les joues enflées, grands yeux ouverts & les mains vuides.

A.

Paix donc, paix donc, Mr. A.;

vous parlez à pleins poumons : ſi l'on nous entendoit ?

B.

Plût au ciel que toute la France m'entendît, & que tous les ordres daignaſſent m'écouter ; je leur dirois : l'orage eſt violent, & notre vaiſſeau entr'ouvert de toutes parts nous menace d'une perte prochaine, notre monarque & ſes miniſtres, voilà notre pilote & ſes matelots : vous, meſſieurs de la nobleſſe, vous étiez deſtiné pour nous défendre : vous, meſſieurs du clergé, pour nous bénir & prier : quant à nous, ſimples paſſagers, nous avions confiés nos vies & nos fortunes à votre vigilance, & nous ne nous mêlions

de rien ; mais, dans ce moment menaçant, nous ſommes tous perdus ſi nous n'uniſſons nos forces & nos ſecours ; nous voilà prêts à vous aider, à vous ſervir dans la manœuvre, à vous ſauver en nous ſauvant nous-mêmes : eſt-ce le tems de diſputer quand il s'agit de s'accorder ou de périr ? Auriez-vous conçu le projet inſenſé de nous noyer afin de nous ravir le peu de bien que nous vous avions confiés ? mais le tems que vous mettriez à nous perdre, vous perdroit vous-mêmes, & vous feriez engloutis un inſtant après vos victimes.

A.

Le beau ſermon ! mais en atten-

dant la réponſe de vos chers auditeurs, je vais de ce pas, moi, & pour cauſe, vanter publiquement la générosité des parlemens qui nous ont fait préſent des états généraux.

B.

C'eſt-à-dire, qui nous ont reſtitués notre bien après l'avoir diſſipé.

A.

Et leur ſageſſe qui veut faire marcher les états ſur le bon pied.

B.

C'eſt - à - dire, ſur le pied de 1614, (1) afin d'exciter des pro-

---

(1) Il faut excepter de tout ceci Mr. d'Eprémeſnil, qui s'eſt expliqué ſur la convocation de 1614 avec une prudence au

teſtations & des troubles, au milieu deſquels ils eſperent ſe faire prier

---

moins égale à ſa modeſtie (ce qui eſt beaucoup dire.)

Nous nous ferions d'éternels reproches ſi nous laiſſions échapper cette occaſion de rendre une juſtice éclatante à ce magiſtrat célebre.

Malgré ſon obſtination cruelle à ſe dérober à ſa gloire, pluſieurs perſonnes ont eu néanmoins le bonheur de l'approcher dans des cercles nombreux, des ſoupers d'appareil, & ſur-tout dans les ſpectacles publics, où il fuyoit les couronnes qui ſembloient épier ſa tête. Et voici ce que nous avons recueilli de leurs ſuffrages unanimes de Toulon à Paris.

On s'attendoit, nous écrit-on, à trouver en Mr. d'Epremeſnil un parlementaire exalté, un magiſtrat fumeux, une tête volca-

de reprendre le pouvoir qu'ils se répentent d'avoir rendus.

---

nisée, dont les éruptions lancent tout-à-la-fois le feu, le soufre, la fumée & les pierres.

Les dévots même, sur le bruit de sa pieuse opposition à l'édit de tolérance, & de ses tirades contre Voltaire, que depuis on ne lit plus du tout, s'étoient faits de Mr. d'Eprémesnil l'idée d'un orateur évangelique, d'une espece d'apôtre & de martyr.

Les magnétiseurs, de leur côté, s'attendoient, avec enthousiasme, à voir un citoyen somnambule, un magistrat en crise, & dont ils se proposoient de recueillir tous les oracles.

Mais quel étonnement! quand on a trouvé dans Mr. d'Eprémesnil une discrétion, une gravité, une modération, une sagesse enfin supérieure à son éloquence, autant que sa modestie l'est à sa gloire.

Quelle douce surprise! en voyant que le

A.

Vous en parlez fort à votre aife,

---

don de fe taire furpaffoit en lui le talent de parler ; que les petits intérêts de corps & parlement n'étoient rien à fes yeux auprès du feul intérêt vraiment public, celui du peuple malheureux, celui du tiers-état opprimé.

Quelle acclamation quand on entendit ce magiftrat patriote profcrire hautement la convocation fatale des états généraux fur le pied de 1614, & la combattre avec cette éloquence fi juftement comparée à celle de feu Demofthene ; lorfqu'enfin, fupérieur à toute baffe envie (ce qui eft la pierre de touche du grand homme) on le vit fe complaire à rendre juftice à Mr. Necker, l'idole du tiers-état.

Enfin, nous écrit-on de toutes parts, (car nous ne fommes qu'hiftoriens) Mr. d'Epré-

vous, Mr. B., mais, moi, j'ai un grand procès au parlement.

B.

Eh bien ! Mr. A., je vous dirai,

---

mesnil a promené dans nos provinces, dans nos villes, dans nos carrefours, dans nos assemblées publiques, dans nos spectacles, avec toute la pompe de la modestie, la vivante & sublime image, ou plutôt le vrai type, le prototype, je puis ainsi le dire, du parfait magistrat.

Ainsi, désormais, au lieu de fatiguer nos imaginations à chercher dans ce malheureux siecle les modeles du magistrat citoyen ; à Rome, chez je ne sais quel *Caton*, ou jusqu'en Grece, chez un *Aristide* ; quelle heureuse facilité de le trouver, en quelque sorte, sous notre main, à Paris, rue Bertin-Poirée, N°. 15, chez Mr. *d'Eprémesnil*.

avec le misantrope, homme un peu dur, mais vertueux :

Perdez votre procès, monsieur, avec constance,
Et ne ménagez point un corps qui nous offense.

FIN.